



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES  
ESSENTIELLES**

**DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

---

**SOMMAIRE :**

INTRODUCTION.....	2
LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL.....	3
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL .....	4
SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
Recettes.....	4
Dépenses.....	5
Le résultat global.....	6
La capacité d'épargne et de désendettement.....	6
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
Recettes.....	7
Dépenses.....	8
ETAT DE LA DETTE.....	9
COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES.....	10
BUDGET ANNEXE GESTION DES LOCAUX.....	10
BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE.....	11

## INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Elle est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.baillargues.fr](http://www.baillargues.fr).

### **Le cadre général du compte administratif**

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le maire présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public, le responsable de la trésorerie de Castries.

Les comptes administratifs ont été votés lors du conseil municipal le 25 mars 2021.

### **La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

### **La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus,
- Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16,404% des dépenses réelles d'investissement,
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- L'excédent de fonctionnement capitalisé.

## LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

En 2020, la crise sanitaire du Covid-19 s'est traduite par un indéniable impact sur les finances publiques. Le déficit de l'Etat a presque doublé et devient le déficit budgétaire le plus élevé de notre histoire contemporaine. Il s'élève à 206 milliards d'euros. Face à cette situation, les mesures de soutien sont massives en France comme dans la plupart des pays.

En France, en plus des mesures mises en œuvre pendant les périodes de confinement, visant à préserver le tissu productif ainsi que les revenus des ménages, le gouvernement actionne le plan « France relance » à 100 milliards d'euros qui se décline autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

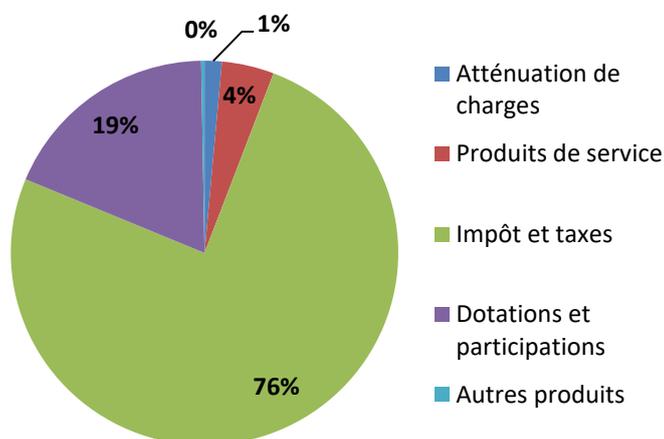
Sur le plan local, la situation financière robuste de la commune lui a permis d'affronter la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques.

# COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Recettes

CHAPITRE	CA 2020
013 - Atténuation de charges	132 874,30€
70 - Produits des services	404 927,66€
73 - Impôts et taxes	7 000 097,61€
74 - Dotations et participations	1 712 056,56€
75 - Autres produits de gestion courante	26 036,07€
76 - Produits financiers	9 279,24€
77 - Produits exceptionnels	34 087,26€
042 - Opérations d'ordre	2 987,94€
<b>Total</b>	<b>9 322 346,64€</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 386 933,48€



**Chapitre 013** : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

**Chapitre 70** : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la médiathèque, la cantine, la garderie, le centre de loisirs, et la crèche ainsi que les concessions dans les cimetières. Ces recettes ont été impactées par la fermeture des services lors des confinements.

**Chapitre 73** : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (6 186 455€).

Les taux de fiscalité n'ont pas évolué entre 2019 et 2020 :

	2019	2020
TH	26,85%	26,85%
TFB	36,10%	36,10%
TFNB	138,44%	138,44%

Les autres recettes de ce chapitre sont la taxe additionnelle aux droits de mutation (477 034,12€), la taxe sur l'électricité (173 660,05€), la taxe sur les pylônes électriques (17 801 €), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (101 727 €).

**Chapitre 74** : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux. La progression des produits de fonctionnement de +4% entre 2019 et 2020 est due uniquement à la progression de la Dotation de Solidarité Rurale.

**Le chapitre 75** concerne l'encaissement des locations.

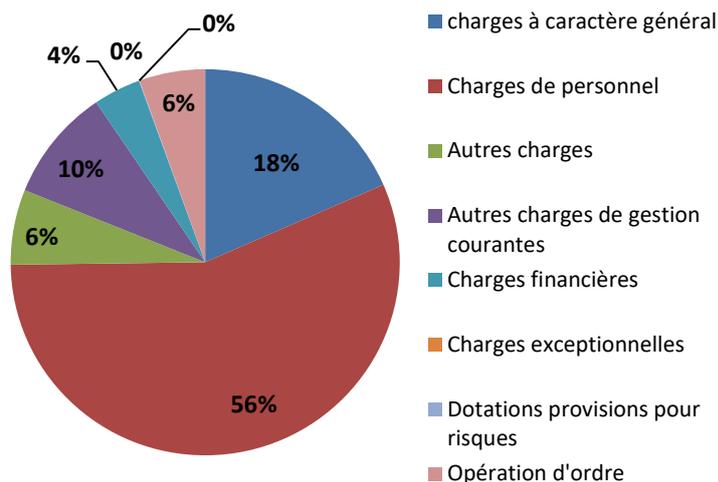
**Le chapitre 76** concerne les produits financiers.

**Le chapitre 77** comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de terrains et de caveaux au cimetière) ainsi que des produits exceptionnels.

**Le chapitre 042** concerne les opérations d'ordre budgétaires.

## Dépenses

CHAPITRE	CA 2020
011 – Charges à caractère général	1 486 034,04 €
012 – Charges de personnel	4 548 044,11 €
014 – Atténuations de produits	508 134,52 €
65 – Autres charges de gestion courante	761 320,50€
66 – Charges financières	317 015,81 €
67 – Charges exceptionnelles	258,82 €
68 – Dotations aux amortissements et provisions	4 724,71
042 – Opérations d'ordre	442 346,92 €
<b>Total</b>	<b>8 067 879,43 €</b>



Les charges à caractère général estimées au titre du budget 2020 n'ont pas été réalisées comme prévu suite à la crise sanitaire de la covid-19, à l'annulation de nombreuses festivités et la mise en sommeil des services publics (crèche, cantine et accueils périscolaires, activités culturelles) durant les périodes de confinement.

En parallèle de nouvelles dépenses se sont concrétisées pour la protection des populations et des usagers des services publics ainsi que pour la protection des personnels municipaux dans le cadre de protocoles sanitaires alourdis (achat de masques, gel hydroalcoolique, produits d'entretien supplémentaires spécifiques, aération et cloisonnement des espaces, multiplication des sanitaires dans les écoles...).

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs et à la restauration scolaire, etc.

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

**Chapitre 014** : Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Métropole en contrepartie des compétences transférées (508 134,52€).

**Chapitre 65** : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 110 177,01€ ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 88 650€ ; la subvention au CCAS pour 431 000€ ; la prise en charge des déficits des budgets annexes pour 52 725,68 € ; les redevances concessions et brevets licences pour 16 047,30€ et autres contributions obligatoires pour 62 720,51 €.

**Chapitre 66** : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

**Chapitre 67** : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

**Chapitre 68** : Ce chapitre comprend les dotations aux provisions pour risques des restes à recouvrer sur compte de tiers.

### Le résultat global

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un **résultat global** de 2 810 308,64 € se décomposant comme suit :

- Investissement : 168 907,95 €
- Fonctionnement : 2 641 400,69 €

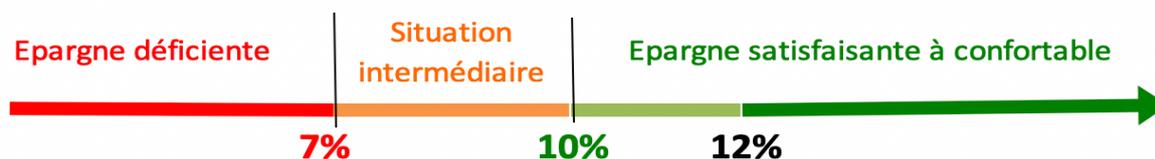
Résultat d'exécution	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	2 399 400,32€	0,00€	-2 230 492,37€	168 907,95€
Fonctionnement	1 386 933,48€	0,00€	1 254 467,21€	2 641 400,69€
	3 786 333,80€	0,00€	-976 025,16€	2 810 308,64€

### La capacité d'épargne et de désendettement

Les 3 épargnes	2019	2020	Variation 2020/2019	
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2020</b>	<b>1984</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-35</b>
Charges d'intérêts	345	317	-8,0%	-28
<b>Epargne brute</b>	<b>1675</b>	<b>1667</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-8</b>
Remboursement du capital	641	660	+2,9%	19
<b>Epargne nette</b>	<b>1034</b>	<b>1007</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-26</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>18,70%</b>	<b>17,90%</b>	<b>-4,3%</b>	<b>-0,8%</b>

A fin 2020, la situation financière de la commune est bonne :

Taux d'épargne brute : 17,90%



Capacité de désendettement : 4,4 années

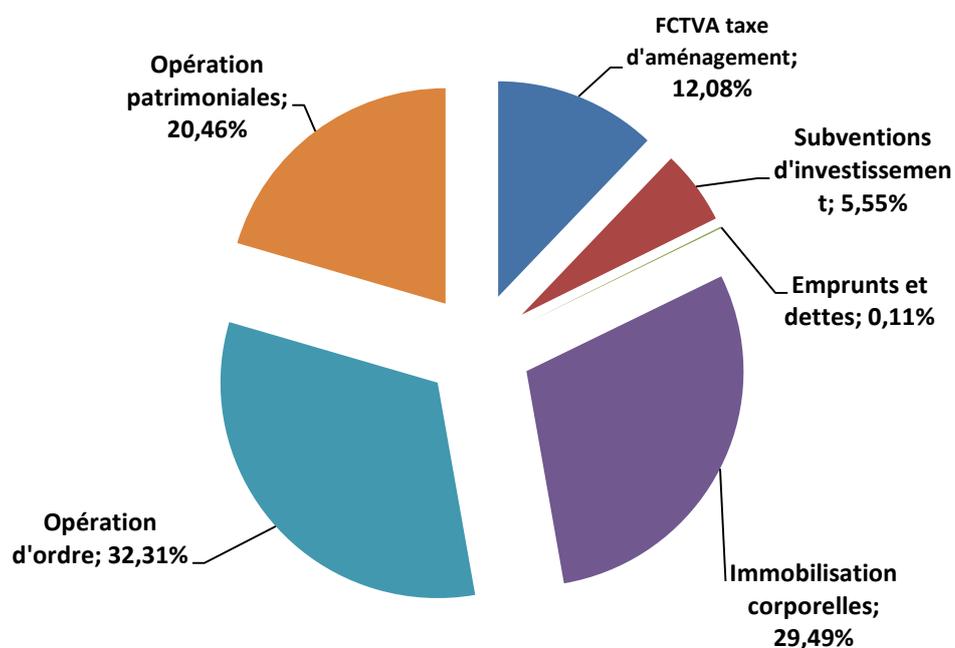


## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 369 146,04 €

CHAPITRE	CA 2020
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	165 362,61 €
13 – Subventions d'investissement	76 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 560,00 €
21 Immobilisations corporelles	403 787,89 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	442 346,92 €
041 – Opérations patrimoniales	280 088,62 €
<b>Total</b>	<b>1 369 146,04 €</b>
01 Solde d'exécution reporté	2 399 400,32 €



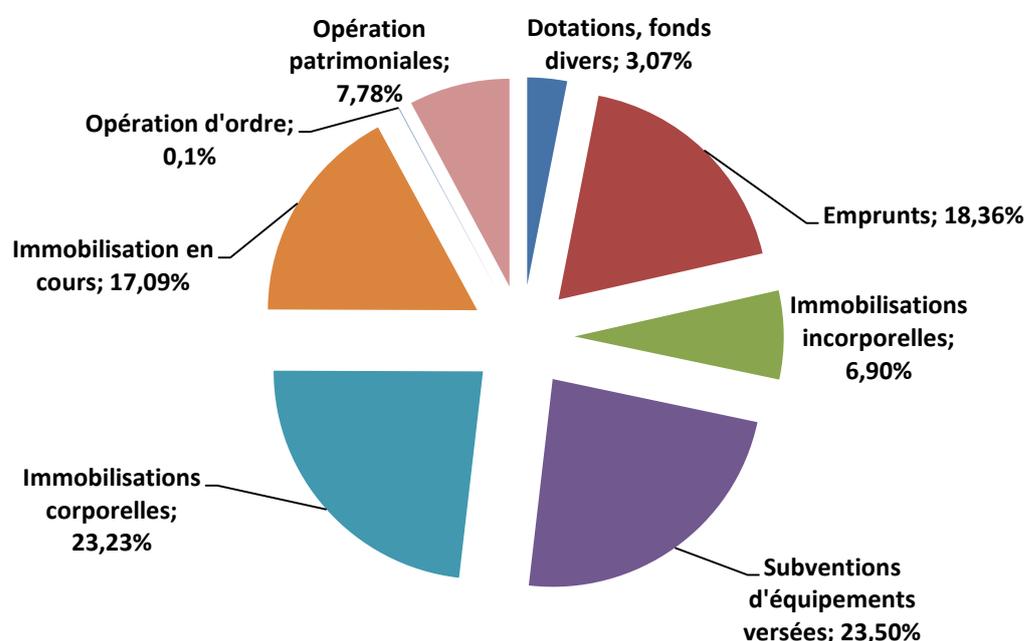
Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- La taxe d'aménagement pour 50 226,86€
- FCTVA pour 115 135,75€
- Les amortissements pour 422 679,12€
- Des subventions pour 76 000€
- Des recettes liées aux remboursements de caution pour 1 560€
- Transfert des actifs des bâtiments budget annexes Gestion des Locaux pour 403 548,30€

## Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 3 599 638,41 €.

CHAPITRE	CA 2020
10 – Dotations, fonds divers et réserves	110 442,50 €
16 - Emprunts	660 760,75 €
20 – Immobilisations incorporelles	248 248,50 €
204 – Subventions d'équipements versées	845 970,29 €
21 – Immobilisations corporelles	836 140,98 €
23 – Immobilisations en cours	614 998,83 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 987,94 €
041 – Opérations patrimoniales	280 088,62 €
<b>Total</b>	<b>3 599 638,41 €</b>



### Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :

Frais d'études : 210 276,78€

Achat de logiciels et de licences informatiques : 32 463,72€

Construction d'un Orgue dans l'église Saint Julien : 189 345,89 €

Travaux liés à la suppression du passage à niveau: 21 414,78€

Vidéosurveillance : 19 175,92€

Remise en état du cimetière : 39 385,20€

Création d'un bassin parking TER : 33 763,20 €

Réalisation Complexe glisse urbaine (AP/CP) : 34 306,80 €

Infrastructure du Parc Loisirs : 193 715,43 €

Travaux restauration intérieure de l'église : 16 038,44€

Réalisation bassin de rétention et rejet dans fossé EHPAD : 21 686,40€

Travaux école maternelle : 47 583,49 €

Travaux école élémentaire : 94 809,90 €

Travaux hôtel de ville dont rénovation des façades et démolition édicule : 130 940,15 €

Travaux médiathèque : 19 287€

Espaces verts : 54 701,49 €

Accessibilité des bâtiments et réhabilitation de maisons dans le centre ancien :  
146 458,69 €

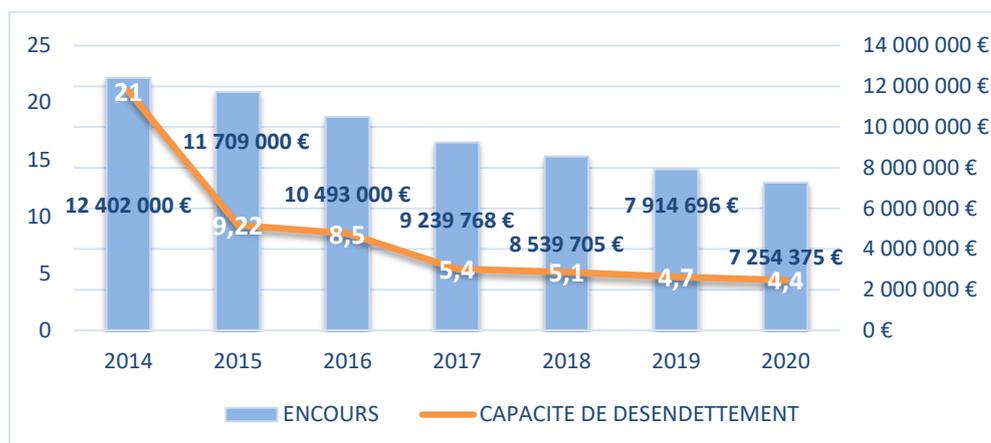
Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ainsi, 908 531.36€ de travaux et études sont reportés de 2020 sur 2021.

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 2 061 792 € et correspondent aux PUP restant à recevoir.

## ETAT DE LA DETTE

Depuis le début du mandat précédent la priorité a été donnée au désendettement de la ville. Cette politique s'est traduite par une réduction de l'encours de la dette de plus de 4 M€ (il est passé de 12,4 M€ en 2014 à 7,2 M€ en 2020).



Ce renforcement régulier a ainsi permis à la commune d'aborder dans des conditions financières solides la crise sanitaire de la Covid-19 et ses diverses conséquences économiques, sociales et budgétaires.

La municipalité a pu ainsi mettre en œuvre des actions rapides pour atténuer les conséquences de la crise, tant en matière sociale à travers le CCAS, que dans le champ économique (soutien aux commerces avec l'exonération de divers loyers).

## COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE GESTION DES LOCAUX

L'instruction budgétaire et comptable M14 et l'article 201 orties du code général des impôts disposent que les services assujettis à la TVA doivent faire l'objet d'une comptabilité distincte du budget principal.

La location de locaux professionnels et commerciaux est considérée comme un service public administratif sans personnalité juridique ni autonomie financière. Cette activité entre dans le champ d'application de la TVA.

Les locaux de la maison Reynaud accueillent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 des activités professionnelles et commerciales. La gestion de ces locaux (entretien, location, etc.) est assurée par la Ville. C'est pourquoi, par délibération du 27 novembre 2006, le conseil municipal a créé un budget annexe au budget principal pour leur gestion.

En 2020, des mesures d'urgence mises en place par la Ville de Baillargues dans le contexte de la crise sanitaire, ont permis d'apporter des mesures exceptionnelles, telles que l'exonération des loyers.

Parmi les locataires professionnels du parc de la Ville, une partie d'entre eux a continué, parfois partiellement, son activité. Certaines enseignes sont restées ouvertes, sur des plages horaires qui, selon les cas, ont été adaptées ou étendues. En revanche, d'autres commerces et professions libérales ont suspendu leur activité.

Afin de soutenir les commerces qui ont été contraints à la fermeture et d'accompagner au mieux la reprise d'activités des entreprises, la gratuité des loyers a été accordée sur une partie de l'exercice 2020.

Ce budget annexe a intégré en 2020 deux nouveaux immeubles disposant de locaux qui sont mis à la location. Il s'agit des immeubles qui accueillent « Le Cellier du Pic » et « Audition GATTO » qui seront amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant des revenus des immeubles s'élèvent à 45 468,73€ en 2020. Ce budget a reçu une subvention d'équilibre du principal de la ville de 1 429,67€.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des dotations aux amortissements pour 403 548,30€.

En investissement les recettes sont composées des amortissements (38 565,11€) et de l'excédent n-1 (234 269,84€). En dépenses, une subvention d'investissement (134 713€) et 3000€ de restitution de caution.

## BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE

Depuis septembre 2012, l'exploitation de la crèche Le Petit Prince a été confiée à une entreprise gestionnaire de structures de petite enfance, par le biais d'un contrat d'affermage, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Cette structure, d'une capacité de 21 berceaux, a permis d'améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants sur la Commune.

Une nouvelle convention a été signée pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 avec le délégataire Les Petits Chaperons Rouges.

La prise en charge du déficit versée par le budget principal s'élève à 51 295 € pour 2020.

La redevance versée par le prestataire est de 26 610,51 € pour l'occupation du domaine public.

La subvention de fonctionnement versée au délégataire s'est élevée à 77 712,80 €